

06/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2021****Présents :**

Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Kévin COHEN, Jean COTTE, Florence DANTON, Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Luka DE SILVA, Guillaume FARDE, Emiliano GROSSMAN, Pauline LEBARON, Agathe LECOULANT, Cassandre REMOND, Rebecca RUFFE, Julie SAADA.

Absents ou excusés :

Sarah BONVALET-YOUNES, Mario DEL PERO, Golvine de ROCHANBEAU, Grégoire ETRILLARD, Théo GAUDY, Ann-Sophie SCHOEPFEL

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Laurence BERTRAND DORLÉAC	Présidente de la FNSP
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée Ressources et vie enseignantes
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de Sciences Po
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement

*

* *

- | | |
|---|----|
| I. Échange avec Madame Laurence Bertrand Dorléac, présidente de la FNSP | 2 |
| II. Échange d'informations sur des questions diverses | 13 |

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2021

La séance est ouverte à 8 h 36 par Raphaël CHARPENTIER.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour toutes et tous, je vous remercie d'être venus pour cette séance du CVEF aujourd'hui. Une séance un peu particulière dans son ordre du jour, puisqu'elle est consacrée à une rencontre importante avec la nouvelle présidente de la FNSP, madame Laurence BERTRAND DORLÉAC. Je voulais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir accepté de répondre à nos questions. Le CVEF n'est pas forcément le Conseil que vous connaissez le mieux a priori, même si je sais que maintenant, il n'a plus aucun secret pour vous, nous avons eu l'occasion d'en discuter, mais le CVEF n'est pas le Conseil où vous êtes habituellement le plus conviée — il s'agit évidemment du CA de la FNSP et du Conseil de l'Institut. Nous, ce Conseil est plus celui du quotidien, celui des questions associatives, celui de la vie peut-être un peu plus concrète des étudiants et des étudiantes. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les événements de ces dernières semaines les ont affectés particulièrement eux aussi, et que votre nomination, la stabilité au sein de l'institution, et cet échange étaient de ce fait assez attendus. Alors, nous avons, et nous aurons, chacune et chacun, un certain nombre de questions. Je vais peut-être vous laisser la parole – avant, Mariana, peut-être, si tu souhaites, toi aussi, dire un mot d'introduction.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Pas particulièrement, si ce n'est vraiment vous remercier, Madame la Présidente, d'être parmi nous aujourd'hui. Raphaël a à peu près tout dit, je pense que vous assumez vos fonctions à un moment qui est bien particulier pour notre institution, et donc je suis sûre que vous aurez plein de questions de la part de la communauté étudiante. Mais sans plus tarder, je vais vous laisser la parole.

I. ÉCHANGE AVEC MADAME LAURENCE BERTRAND DORLÉAC, PRÉSIDENTE DE LA FNSP

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Je suis très heureuse de faire votre connaissance, et je remercie Raphaël CHARPENTIER et Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA de leur invitation à prendre la parole devant vous, avant de répondre à vos questions. Je ne sais pas si je pourrai répondre à toutes, mais j'essaierai. Comme chaque Conseil de Sciences Po, le vôtre est évidemment important, puisque, si j'ai bien compris, il est consulté sur les orientations pédagogiques de l'établissement et sur tout ce qui est financements des projets étudiants, que vous accordez après avis de la commission. C'est vous aussi qui validez les conventions des associations étudiantes permanentes. Or, nous savons le rôle que jouent ces associations dans la vie de Sciences Po. Je crois que la vie associative est une de nos spécialités, qui contribue à sa force et à son originalité.

De mon côté, je me présente, et bien sûr, j'épiloguerai si vous en avez envie, mais disons que je suis Professeure des Universités en poste permanent à Sciences Po depuis 2009, même si j'y avais déjà enseigné depuis la fin des années 1990, alors que j'y ai passé une thèse de doctorat sous la direction du professeur Pierre MILZA. Je suis partie de Sciences Po pour aller fonder un département d'histoire de l'art à Amiens, où j'ai beaucoup appris, en particulier en matière de négociation avec le ministère de l'Enseignement supérieur, mais pas seulement. Et quand je suis revenue, en 2009, j'ai été recrutée à l'initiative de Bruno LATOUR, qui a voulu un premier poste d'histoire de l'art dans la maison. Je

pratique une histoire de l'art transdisciplinaire, comme le veut son objet de prédilection, l'art, qui est par définition comme un reliquat individuel et collectif de la vie sociale, politique, économique, philosophique, religieuse, psychique, poétique, que sais-je.

J'ai par ailleurs occupé un certain nombre de fonctions à Sciences Po. J'ai présidé l'examen d'entrée depuis 2012. Je me suis empressée de créer un double master avec l'École du Louvre, ce qui n'a pas été très difficile, puisque dans cette maison, ce genre d'initiatives est toujours encouragé. J'ai été élue au Conseil scientifique, également au Conseil du centre d'histoire, j'ai été élue enseignante au Conseil d'administration en 2016 jusqu'à 2021, avant d'être élue présidente de la FNSP le 10 mai dernier, dans les conditions que vous savez.

Ce n'était pas du tout à mon agenda mais j'en accepte l'augure, et d'autant plus que je suis attachée à cette maison, où je me suis toujours trouvée mieux que partout ailleurs. Alors, pourquoi mieux ? Pour un tas de raisons, mais je pense principalement en raison de la capacité de Sciences Po à laisser libre l'initiative, *notre* initiative, en raison de la faculté de cette institution à évoluer rapidement, à se remettre en cause, à nouer des partenariats nationaux et internationaux, mais aussi entre les différentes actrices et acteurs sociaux privés et publics. Et puis, peut-être aussi pour un type de relation avec les étudiantes et les étudiants qui n'est pas forcément le même que partout, je pourrai y revenir, mais ne serait-ce que parce que nous sommes évalués. C'est une des choses que je n'ai jamais réussies à mettre en place à l'Université alors que je crois que ces évaluations offrent une meilleure qualité aux relations entre les enseignants et les enseignés.

Aujourd'hui, la mission qui m'est confiée est ambitieuse et pas facile, après des mois de crise. Le temps est venu d'écrire une nouvelle page. C'est toujours le même livre bien sûr, mais il faut recréer un dialogue entre les différentes communautés de Sciences Po. Je viens ici dans cet esprit en tant que présidente du Conseil d'administration pour vous remercier pour votre forte implication dans la vie de l'institution, notamment ces derniers mois. Il est certain que je voudrais encourager cette implication, je serai probablement maladroite à le faire, en tout cas au début, mais ce qui est sûr, c'est que l'affaire DUHAMEL a déclenché un cataclysme. Et dans ce désastre, les rapports qui ont été réclamés par notre direction sur la déontologie et les violences sexistes et sexuelles ont fourni des armes pour dire, finalement : « plus jamais ça ». Je vais m'attacher à ce que soient mises en œuvre les préconisations des rapportrices, bien sûr, mais aussi la volonté des étudiantes et des étudiants d'être davantage associés aux processus de discussion.

Mon rôle est d'animer la vie du Conseil d'administration, qui a pour mission de fixer les grandes orientations de cette maison en matière de projets et aussi de budget. Concrètement, ce Conseil, vous l'avez sans doute remarqué, il est considérablement renouvelé et il ne fonctionnera plus de la même façon, et pour cause. Il sera davantage sollicité pour concertation, pour discussion et pour un véritable travail de réflexion qui se fera en commun. Ce Conseil doit observer, doit veiller aussi aux actions de la direction à qui je délègue ma signature. Il va sans dire que notre priorité est déjà ces temps-ci de mettre en place le processus de désignation de notre future direction. Et si vous le voulez, je pourrai revenir dans la discussion sur les modalités de mise en œuvre, pour que cette désignation se fasse selon les règles les plus vertueuses et acceptables par tous et par toutes.

Je vais m'arrêter là, si vous le voulez bien, dans ma présentation, parce que j'ai hâte de vous entendre et d'essayer de répondre à vos questions.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Donc effectivement, nous nous étions parlé avant, et on avait convenu que nous commencerions peut-être par des présentations un peu brèves pour laisser place plus librement à l'échange, qui était attendu. Donc, on procède, pour celles et ceux qui souhaitent poser des questions, de la même manière que d'habitude : vous me le signalez dans le chat, et je peux vous passer ensuite la parole sans difficulté.

Si je peux me permettre, je vais vous poser la première question — les deux premières, d'ailleurs. Nous avons connu une période où, quels qu'ensuite aient pu être les fantasmes relayés par diverses sphères, la présidence de la FNSP était en réalité très en retrait, et très peu impliquée dans la vie concrète et dans

les décisions de l'École. Je comprends de nos échanges, aussi de ce que vous venez de dire, que vous avez l'intention, vous, de beaucoup plus peut-être mettre les mains dans le cambouis, ce qui peut paraître et semble même tout à fait sain. Je voulais savoir, justement, quelle était votre vision de la manière de présider la FNSP et de vous investir dans la vie réelle de Sciences Po, au-delà d'une vie plus d'apparat, que vous aviez volonté — ou non, d'ailleurs — de mettre en place. Et l'autre question, qui est peut-être encore plus structurante : vous l'avez mis en avant immédiatement dans votre message adressé à toutes les communautés de Sciences Po après votre élection, vous l'avez redit dans vos interventions dans les médias, vous avez dit que votre première priorité était de panser un certain nombre de plaies, et de recréer le dialogue et la cohésion entre les différentes communautés de Sciences Po, et je souhaitais savoir si, après aujourd'hui quelques semaines en poste, vous aviez déjà entrepris cette mission, mais surtout comment vous comptiez continuer à la mener, et ce qui vous semble aujourd'hui faisable pour y parvenir.

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Merci, Raphaël, pour ces deux questions. Je réponds à la première : oui, bien sûr, j'ai l'intention de m'impliquer davantage, et d'impliquer davantage le Conseil d'administration avec moi. Mon rôle est dans un premier temps de réanimer un Conseil d'administration qui n'était pas le lieu de discussion que j'imagine dans une grande institution comme Sciences Po. C'est peut-être un détail pour vous, mais en réalité, quatre séances de Conseil d'administration de deux heures par an ne me semblent pas suffisantes pour laisser place à la discussion. Il y aura toujours quatre séances, un peu plus ces temps-ci en raison de la situation exceptionnelle — mais elles dureront plus longtemps pour que chacun et chacune puisse s'exprimer librement. Nos Conseils dureront trois heures et mine de rien, j'étais assez heureuse de constater que le plus récent, qui portait sur des questions rébarbatives, sur le budget en particulier (observé aussi en amont par des commissions), la discussion a été à la fois stimulante et riche. Les membres du Conseil ont pu s'exprimer, dialoguer, poser des questions à notre Secrétaire général qui a répondu avec précision à chacune. Dans ce genre de réunion, mon rôle vise à faire circuler la parole et à inviter à la discussion. Je m'y emploierai toujours.

À partir de la rentrée, des questions importantes seront posées au Conseil d'administration. Nous avons un Conseil d'administration très riche, composé de personnalités différentes qui peuvent nous faire profiter de leur compétence et de leur vision singulière. Je pense en particulier aux membres extérieurs à notre maison, qui ont de véritables savoir-faire dans un certain nombre de domaines qui sont complémentaires des nôtres.

Malgré tout, que les choses soient claires : la présidence ne doit en aucun cas empiéter sur les prérogatives de la direction, qui est l'instance exécutive de cet établissement. C'est la situation exceptionnelle qui fait que mon rôle semble forcément plus important, ou plus visible en tout cas. Je compte pourtant être plus présente que la dernière présidence. Pour comprendre une institution, il faut être sur place, rencontrer les uns, les unes et les autres. Vous êtes les bienvenus pour m'indiquer les problèmes qui sont les vôtres et qui vous semblent être importants à traiter. Je vous répondrai comme je le fais déjà depuis un certain nombre de jours. Quand je peux participer de la résolution d'un problème, je le fais volontiers; quand ce n'est pas de mon ressort, je le dis et je le dirai.

Sur le lien que j'espère assurer entre les communautés : je suis assez extérieure pour faire passer des messages. Je voudrais être une observatrice attentive et bienveillante, éventuellement faciliter la rencontre entre des personnes qui ne se rencontrent jamais et qui ne se comprennent pas toujours bien, qui ne saisissent pas toujours le rôle des uns et des autres. Il ne s'agit pas de rencontres mondaines mais utiles à la vie de notre communauté.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci encore, Madame la Présidente, d'être parmi nous. Je vous rejoins tout à fait dans cette volonté de dialogue et d'échange, et je pense que vous pourrez compter sur le CVEF de façon générale pour les mettre en place et vous accompagner dans ces démarches.

En ce qui concerne mes questions, j'ai plutôt une question sur le déroulement de la commission de proposition qui, me semble-t-il, se réunit déjà actuellement. Donc, si vous avez un peu d'informations à nous donner sur comment ça se déroule, quand cela pourra aboutir, et puis dans quel format ça se tient, etc.

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Oui, j'ai des informations toutes fraîches à vous donner et qui vont être publiées très rapidement. Nous avons une commission qui est formée de douze personnalités. À la fois des membres du bureau du Conseil d'administration et des membres du bureau du Conseil de l'institut, plus quatre personnalités extérieures qui ont été désignées par les deux Conseils. À l'image de Sciences Po, notre commission est variée, avec différents acteurs et actrices, ce qui nous semble être le gage de la bonne représentation de notre institution. C'est une commission qui commence à travailler, à se connaître, car nous ne nous connaissions pas forcément toutes et tous, en particulier avec les personnalités extérieures. C'est d'ailleurs intéressant de voir se constituer un groupe avec son microclimat, sa microculture qui se met en place. Nous avons désigné un cabinet professionnel de recrutement, Russell Reynolds, qui nous aidera sans se substituer à nous, bien entendu, ni surtout au vote final des conseils. Nous savons faire un certain nombre de choses, pas trop mal sans doute, mais tous les membres de notre commission n'ont pas l'expérience du recrutement. Il s'agit donc de s'assurer du professionnalisme de notre démarche, d'amplifier le "sourcing", d'ouvrir le champ du recrutement autant que possible, de trouver des personnalités vers lesquelles nous n'irions pas forcément. En matière d'observation des candidatures, il y a également des méthodes qui ont été expérimentées. Ces professionnels du recrutement ont d'ailleurs fait Sciences Po à l'origine, ils connaissent un peu la maison même si elle a tant changé qu'ils n'en connaissent que l'histoire passée. Ce n'est donc évidemment pas la raison pour laquelle la commission les a choisis.

Sur la procédure et le travail de la commission toujours. Nous allons nous réunir maintenant pour établir ensemble une grille de lecture des candidatures qui nous arriveront jusqu'au 31 août. Il est très important d'avoir une bonne grille pour déterminer ce que nous attendons d'une direction, pour évaluer si les candidates et candidats correspondent effectivement à ce que nous voulons nous fixer comme horizon d'attente. Pour le reste, nous sommes en train de discuter de la manière dont nous allons procéder. Tout les membres de la commission auront bien sûr accès à ces candidatures et nous devons évidemment tout lire, tout analyser. Puis viendra le temps des auditions : nous dresserons une liste de candidates et de candidats qui passeront finalement un oral devant chaque Conseil. Devant le Conseil de l'Institut tout d'abord, puis devant le Conseil d'administration. Et ce sera le vote final, avec tous les représentants et les représentantes de la communauté. Ensuite, le candidat ou la candidate qui sera retenu sera soumis à l'observation de notre ministre de l'Enseignement supérieur et au Président de la République. In fine, nous attendrons un décret final. Tout ça devrait intervenir à l'automne, vers octobre, novembre.

Une autre chose très importante et qui vous concerne. Vous êtes représentés dans nos Conseils, mais cela ne vous paraît pas toujours suffisant. Il faut bien admettre le rôle de représentation des conseils et de notre commission inscrite dans les statuts. Nous avons pourtant conscience de l'envie de toutes et de tous de participer à ce processus. Nous avons donc imaginé un lieu où vous pourrez contribuer à la discussion, à l'analyse, au choix. Il s'agira de contributions à la fois collégiales mais aussi individuelles, j'y tiens beaucoup. Ce sera une sorte de banque d'idées sur ce que devrait être la prochaine direction. La commission, mais également les candidates et les candidats pourront accéder à cette banque d'horizons d'attentes pour la future direction de Sciences Po.

Cela nous semble être un bon moyen pour faire participer l'ensemble de Sciences Po à ce processus de désignation de la direction, qui est si important, si déterminant. C'est la future direction qui mettra en œuvre la politique de bon fonctionnement de cet établissement mais aussi de son projet ambitieux, espérons-le.

Pauline LEBARON

Bonjour à toutes et à tous. Bonjour, Madame BERTRAND DORLÉAC. Je souhaitais déjà me présenter rapidement, et présenter les autres élus de la liste que je représente. Donc, je suis représentante étudiante pour la liste SPES — Sciences Po Écologique et Solidaire — portée notamment par l'UNEF, premier syndicat étudiant de Sciences Po. La liste SPES est la première liste représentative des étudiants, portée par l'UNEF, et aussi par SOS Racisme et l'UEJF. Donc, sont présents avec moi aujourd'hui à cette réunion deux autres élus, Luka DE SILVA et Kevin COHEN, de cette liste. Personnellement, je suis étudiante dans le master histoire, et donc j'avais pu vous rencontrer en cours avant cette réunion déjà.

Je souhaitais revenir me pencher sur quelques points. J'avais déjà une question sur le rôle du CVEF. Vous avez évoqué l'idée que son rôle se modifie, qu'il soit plus consulté, je voulais ajouter que nous, à l'UNEF, ce qu'on regrette sur le fonctionnement des conseils actuels, et notamment du CVEF, c'est le manque de votes, que ce ne soit souvent pas suffisamment décisionnaire comme conseil, qu'il y ait un rôle qui soit justement trop consultatif. En tout cas, il y a souvent beaucoup de points d'information, sans votes à l'issue de ces points. Ce n'est pas rare qu'il y ait des CVEF sans aucun vote, sans aucune décision qui soit prise par le CVEF. Et c'est un rôle qui est beaucoup moins important que celui qu'on peut voir dans les conseils équivalents dans les universités. J'ai pu avoir une expérience dans des universités, et par mon engagement à l'UNEF, je vois assez bien le fonctionnement dans les universités. Notamment, dans les universités, c'est une obligation qu'il y ait des votes lors des Conseils de la vie universitaire — qu'il y ait des votes sur le calendrier des cours, sur les maquettes pédagogiques, sur les modalités d'examen. Et on regrette vivement qu'il n'y ait pas ces votes qui soient possibles, qui soient faits par le Conseil à Sciences Po. Donc, je me demande si là-dessus, des changements sont envisagés afin de donner un pouvoir de décision plus grand du CVEF, et donc aussi à la représentation étudiante. Un peu sur cette même question de la représentation étudiante, de la démocratie universitaire au sein de Sciences Po, vous avez évoqué la volonté d'inclure plus les étudiants, et donc je souhaite vivement que ce soit le cas notamment dans la procédure de recrutement qui va avoir lieu pour le nouveau directeur ou la nouvelle directrice de notre institution. Et donc, je souhaitais savoir aussi si vous avez des intentions concernant la représentation étudiante dans le Conseil d'administration de la FNSP, qui est actuellement extrêmement limitée, vu qu'il n'y a que deux élus étudiants qui sont représentés dans ce Conseil. À l'UNEF, nous revendiquons notamment le fait d'accroître la représentation étudiante, le nombre d'étudiants dans ce Conseil, pour justement accroître la démocratie étudiante.

Pour finir, je souhaitais aussi demander quels étaient vos engagements sur la question des frais d'inscription, qui est un sujet qui nous tient à cœur sur la liste SPES-UNEF, puisque sur les frais d'inscription, il y a eu une réforme très récente qui a mis en place une numérisation que nous appelions depuis longtemps, mais qui a aussi augmenté drastiquement les frais d'inscription maximum, et notamment les frais d'inscription pour les étudiants étrangers. Et donc, nous souhaitons, de notre côté à l'UNEF, qu'il y ait a minima un moratoire sur les frais d'inscription, et idéalement une baisse des frais d'inscription pour l'ensemble de la communauté étudiante de Sciences Po.

Et je pensais juste, en réaction à votre précédente intervention, que pour la procédure de recrutement pour la direction de notre école, nous regrettons l'embauche d'un cabinet de recrutement, et donc une procédure un peu de chasseurs de têtes faite par le privé. Donc, nous aurions préféré que la procédure reste celle habituelle prévue par les statuts de notre institution.

Merci beaucoup pour votre intervention aujourd'hui, et je m'arrête là pour ces questions.

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Merci, Pauline. Est-ce que je peux vous demander dans quelle université vous avez eu cette expérience de Conseil de la vie étudiante ?

Pauline LEBARON

J'étais étudiante moi-même à Sorbonne Université en licence, et après pour l'UNEF, je suis référente d'autres universités, comme l'université de Créteil actuellement.

Laurence BERTRAND DORLÉAC

C'est une expérience intéressante et vous avez en effet des éléments de référence. Il y a beaucoup de choses dans votre intervention et je m'excuse si j'en oublie, vous me le direz tout à l'heure. D'abord, sur la question du rôle plus ou moins décisionnaire du Conseil de la vie étudiante, cela m'est difficile de juger et c'est la raison pour laquelle je vous demande dans quelle université vous étiez. L'historienne que vous êtes, et que je suis, a envie de demander au fond pourquoi c'est ainsi. Vous avez donné l'exemple du calendrier des cours, des maquettes pédagogiques et des modalités d'examens. Et là, je me tourne vers vos présidents et présidentes pour savoir historiquement ce qui fait que ce Conseil n'est pas aussi décisionnaire que dans une université. Je vous réponds donc par une question et cela m'intéresserait de savoir. Est-ce que les statuts interdisent ce genre de votes?

Sur la question de la représentation étudiante dans la commission, je vous rappelle quand même que Raphaël ZAOUATI siège pleinement à la commission, il y a donc une représentation étudiante. D'autre part, la possibilité de s'exprimer à travers ces canaux d'informations me semble une nouveauté. Il n'y a pas que le cabinet de recrutement qui est une nouveauté, donc j'espère que vous en noterez l'intérêt, et j'attends beaucoup du dialogue qui va s'établir entre les candidats, les candidates et nos communautés. Je reviens sur le cabinet de recrutement, Pauline, j'avais moi-même un certain a priori contre ce genre de cabinets pour un tas de raisons d'autant plus subjectives que je n'en avais jamais fait l'expérience directement. C'est une chose dont j'ai commencé à discuter avec des enseignantes et des enseignants, des membres du personnel et du CA. Les avis étaient plutôt favorables dans l'ensemble, à quelques rares exceptions près. Attendons de voir. Ce qui semble vous gêner, au fond, c'est que ce sont des cabinets privés, mais je vous rappelle que nous vivons dans une structure hybride, une structure publique et privée. Je crois qu'il faut l'assumer, et qu'il faut aussi considérer que plus de 70 % de nos diplômés iront vers des structures privées. Il faut peut-être cesser de penser le privé comme privé d'idées sur le bien public ou pour le bien commun. Si ce cabinet n'apporte rien de positif, je serai la première à le reconnaître.

Je reprends sur la représentation étudiante, une autre idée me vient : il est difficile de décider de l'engagement des étudiantes et des étudiants et de leur place dans l'institution. Je ne peux pas me substituer aux différentes directions ni à la direction générale. Mais ce qui est de mon recours, en revanche, ce sont certains points comme la commission générale de déontologie qui est importante. Elle est composée aujourd'hui de trois personnes, dont une personnalité extérieure mais qui enseigne dans l'établissement. Je vais proposer de l'étoffer dès le 13 octobre, date du prochain Conseil d'administration. Je vais proposer que cette commission soit élargie à huit personnalités mais je veillerai aussi à ce qu'il y ait suffisamment de membres extérieurs à l'établissement et aussi une représentation étudiante. Je vais vous consulter, les uns et les autres, sur ce terrain-là, parce qu'il faut évidemment choisir un étudiant ou une étudiante qui sera la personnalité idoine pour siéger dans cette commission de déontologie qui va durer. Vous avez déploré de ne pas avoir été suffisamment consultés dans le cadre de cette campagne qui a succédé à l'affaire Duhamel. Vous auriez voulu être associés de plus près à l'un au moins des rapports, si j'ai bien compris. La prochaine commission de déontologie mérite beaucoup de soin. Je ne sais pas si j'ai répondu à tout, Pauline, à toutes vos questions, parce qu'il y en avait pas mal.

Raphaël CHARPENTIER

Pour intervenir très brièvement sur le point justement sur le CVEF, j'ai envie de dire que moi aussi, je me navre que le CVEF ne soit pas décisionnaire sur un certain nombre de points supplémentaires, et j'apprécierais qu'il y ait plus de votes, mais qu'en l'occurrence, c'est le droit qui nous empêche — si on peut dire ça comme ça — et que nous sommes consultatifs, il est vrai, sur un certain nombre de matières, en particulier pédagogiques. Donc, c'est pour ça que la consultation du Conseil est systématiquement menée, et nous y veillons régulièrement et assidument avec Mariana, comme je le faisais par le passé avec les prédécesseurs de Mariana, pour que systématiquement le CVEF soit saisi des points sur les orientations pédagogiques, sur les nouveaux masters, sur les programmes, etc. Et je crois, pour le coup, que nous avons réussi de ce point de vue-là, et qu'il y a peu de haies qui ont été manquées, pour ne pas

dire qu'il n'y en a pas — puisqu'à l'heure actuelle, je suis en train de réfléchir, et je n'en vois pas. Mais c'est ainsi qu'est écrit le décret, je peux m'en navrer, mais malheureusement, je ne peux pas le changer, et je crains, Madame la Présidente, que même avec toute la meilleure volonté du monde, vous ne puissiez le faire vous non plus, là, maintenant, tout de suite.

En revanche, si une réflexion un jour est engagée sur les instances et la gouvernance de Sciences Po, que cette question et celle des pouvoirs du CVEF, notamment en matière pédagogique, puisse être pensée et amener à plus de décisions, je crois que ce serait une excellente chose, et je serais le premier à le porter. Mais en l'espèce, sur toute cette partie-là, nous sommes consultatifs, on va dire presque un consultatif obligatoire, mais malheureusement pas décisionnaire. Néanmoins, je voudrais aussi souligner qu'à chaque fois que nous avons eu un certain nombre de réflexions, de questions — je pense en particulier à tout le travail qui a été mené l'année dernière sur la question de la réforme, par exemple, des admissions : les élus ont été consultés, et un certain nombre de nos propositions ont été également reprises. Donc, je n'ai pas le sentiment qu'il y a de ce point de vue là une totale séparation et un ostracisme de ce Conseil, bien au contraire.

Enfin, s'il y a bien un point sur lequel nous sommes en revanche totalement décisionnaires, et cela se constate, c'est sur la mise en place de la vie étudiante, sur sa gestion, sur la vie associative. Là-dessus, nous jouons pleinement de nos compétences. Et nous allons d'ailleurs bientôt — et c'est l'un des points, je vous avais envoyé un mail collectif à ce sujet des prochains points, c'est sur le règlement justement de la vie étudiante, qui va être amené à certains ajustements, pour notamment la privilégier au maximum. Et donc, c'est un point que nous allons discuter ensemble, c'est pour ça qu'il y aura un Conseil de la vie étudiante élargi, pas seulement réservé à ses seuls membres, pour justement voir quels sont les problèmes, quels sont les éléments que l'on peut améliorer, fluidifier, ce qui au contraire ne doit surtout pas être changé. Et de ce point de vue-là, on travaille ensemble, on travaille et nous sommes pleinement à la manœuvre de ce point de vue-là.

Mais, donc, pour répondre à la question : oui, moi aussi, j'aimerais que ce Conseil puisse avoir un certain nombre de prérogatives supplémentaires, parce que je crois que par sa composition, par son expérience, son expertise, plus en lien avec le quotidien de toutes les communautés de Sciences Po, il pourrait gagner à cela, et que cela pourrait être une aide précieuse à Sciences Po. Pourquoi, au moment d'écrire le décret, l'exécutif n'avait pas envisagé cela ? Était-ce une sorte de copier-coller des prérogatives de la commission paritaire, qui, il me semble, avait des prérogatives encore plus réduites à l'époque ? Peut-être. Peut-être était-ce une erreur. Je le crois. Mais néanmoins, c'est aujourd'hui la manière dont notre fonctionnement est prévu et conçu, d'une part ; et d'autre part, nous avons, je crois, aujourd'hui pris à peu près tout ce que nous pouvions faire pour justement être quand même joints à tout le travail, à la réflexion commune, à la fixation de l'ordre du jour, à aussi infléchir. Et j'ai le sentiment — nous n'obtenons évidemment pas tout, mais j'ai le sentiment que nos remarques ont en général été prises en compte.

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Je vous remercie, Raphaël, pour ces précisions historiques. Je réponds à présent à la question qui m'a été posée sur les droits de scolarité car je n'y ai pas encore répondu. Il me semble savoir que votre Conseil avait participé au groupe de travail sur la refonte des barèmes des droits de scolarité. C'est un dossier très technique mais ces barèmes ont été acceptés, parce qu'ils contribuaient à une forme de rééquilibrage, à plus d'efficacité aussi dans notre politique, qui ne vise jamais à privilégier les plus riches. Vous avez parlé, Pauline, des étudiants étrangers. Je sais que c'est une question qui vous tient à cœur, et c'est une question sur laquelle vous intervenez régulièrement, au CA également. Est-ce qu'Arnaud JULLIAN, qui est présent dans notre assemblée, pourrait répondre sur cette question à cette question-là.

Arnaud JULLIAN

Je peux effectivement rappeler que cette réforme de refonte du barème des droits constitue une évolution qui s'inscrit dans une volonté d'ouverture encore accrue. Une ouverture qui sera renforcée, en ce que

tous les étudiants dont le revenu se situe en dessous du revenu médian de Sciences Po, vont payer, au terme de la réforme, moins de droits de scolarité. Et ceux qui se situent au-dessus du revenu médian de Sciences Po, qui - rappelons-le - correspond en termes de revenu au seuil des 10 % des Français les plus riches de France, ceux-là seulement seront amenés à payer plus (même si ceux situés légèrement au-dessus de ce revenu médian pourront ne pas payer vraiment plus, voire payer un peu moins pour certains qui pâtissaient des effets de seuils du précédent barème par tranches.

Par conséquent, cette réforme va mettre à contribution les étudiants dont le revenu se situe au-dessus du seuil (qui est celui des 10 % des familles les plus riches de France) au profit de ceux qui sont au-dessous de ce revenu médian. Il existe, effectivement, des étudiants extracommunautaires, dont vous savez qu'ils sont assujettis au tarif le plus élevé à Sciences Po. Ce qui à la fois peut être considéré comme étant beaucoup, ce qui peut interroger. Il existe, tout d'abord, une raison technique liée à la difficulté d'évaluer des revenus et d'analyser des déclarations de revenus des étudiants extracommunautaires dans des systèmes fiscaux qui sont très différents du nôtre. Par ailleurs, il faut rappeler que le maintien de ce dispositif pour ces étudiants extracommunautaires qui paient le maximum du barème des étudiants communautaires correspond à notre volonté affirmée de rester conforme à nos valeurs d'ouverture. En effet, il faut savoir que, dans la plupart des universités étrangères, les étudiants extracommunautaires paient en réalité beaucoup plus que le tarif le plus élevé des étudiants nationaux. Donc, si nous n'avons pas fait de pas qui aurait rapproché les étudiants extracommunautaires des autres tarifs ou du barème progressif, nous sommes restés conformes à nos valeurs d'ouverture en écartant le pas qui nous aurait pu nous rapprocher de nombreuses universités internationales et qui aurait impliqué de faire payer encore plus aux étudiants extracommunautaires.

Juste un dernier mot, pour dire que nous avons évidemment mis en place des mesures d'accompagnement, que vous avez vues et qui ont été présentées dans les différents groupes. Des mesures d'accompagnement, avec un fonds de transition spécifique, avec un accroissement des ressources de la commission de suivi social, avec une augmentation des bourses Boutmy, avec 350 000 euros supplémentaires de bourses Boutmy pour atteindre quasiment un million d'euros chaque année, sauf erreur. De même, une extension de la bourse « Coup de pouce » est également prévue. Comme vous le constatez, il y a donc bien toute une panoplie de mesures d'accompagnement qui se déploient en parallèle de l'entrée en vigueur de cette refonte du barème de droits.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. J'ai une dernière question : quel est le portrait-robot de la directrice ou du directeur que vous attendez ? Quelles sont les principales caractéristiques ? Même si j'ai bien entendu que vous entendiez élargir votre réflexion ensuite en fonction des retours qui auront été faits par les étudiantes, les étudiants, et toutes les communautés de Sciences Po d'ailleurs. Et quand vous avez évoqué — c'est une question plus de détail, vous avez évoqué l'ouverture et l'accessibilité de toutes les candidatures, est-ce que vous pouvez revenir un instant là-dessus ? Nous aurons accès à tous les dossiers envoyés par les candidats ? Ils seront centralisés quelque part ?

Rebecca RUFFE

Bonjour à tous et à toutes, et merci à vous, Madame la Présidente, d'être parmi nous aujourd'hui. Alors, ce n'est pas vraiment une question, mais c'est un point de vigilance que je souhaiterais faire remonter — enfin, ça peut être aussi une question. Donc, on sait que Sciences Po crée de nombreux projets innovants pour les étudiants, pour l'école également, mais on se rend compte qu'elle ne met pas forcément tous les moyens nécessaires pour les équipes de Sciences Po. Et quand je parle de moyens, ce sont bien sûr les moyens humains. Désolée, je ne me suis pas présentée : je suis représentante des salariés pour les listes de la CFDT, avec Florence DANTON, qui est là avec moi ce matin, et je travaille au pôle égalité des chances. Nous nous sommes rencontrées, je pense, jeudi dernier, dans les couloirs du 27, assez rapidement.

Donc, c'est un point que je souhaitais faire remonter : l'école met de nombreuses actions en place, de très belles actions, mais ça fait un certain nombre d'années que certaines directions, que certaines

équipes agitent le drapeau rouge, en disant « stop ». Je trouve que les moyens, les ressources humaines ne sont pas forcément mis face à ces projets. Et pour ma part, je trouve que l'image de Sciences Po en prend un coup, la qualité aussi du service parfois est mise à mal. Donc, c'est un point sur lequel je souhaitais attirer votre attention. Je ne sais pas si des choses sont prévues en ce sens au sein du Conseil d'administration, si le nouveau directeur ou la nouvelle directrice sera sensible sur ce point-là, mais il y a certaines équipes qui sont épuisées, qui sont surengagées sur ces problématiques, et on sait tous que ça amène à de l'épuisement — voire même plus. Donc, c'est un point : il faudrait vraiment faire en sorte que des moyens adaptés soient mis en place pour accompagner les équipes. Ça, c'est très important. Voilà, c'était mon point.

Laurence BERTRAND DORLÉAC

En fait, il n'y a pas de portrait-robot parce que nous ne recherchons pas un robot, par définition. Je plaisante et je joue sur les mots, mais en réalité, pas complètement. L'idée, c'est d'abord de réfléchir ensemble, avec la commission, de préciser un certain nombre de points. Il est donc un peu tôt pour vous répondre avec précision. Mais vous le verrez, nous avons voulu une fiche de poste suffisamment large pour ne pas écarter un certain nombre de candidatures, pourquoi pas originales, qui ne répondraient pas forcément à ce que nous pensons être la nouvelle direction, mais qui pourraient peut-être survenir.

Comme vous le savez, nous avons eu trois grands directeurs, chacun dans leur genre, ils n'étaient pas les mêmes. Nous avons eu un universitaire, qui était Alain LANCELOT. Nous avons eu un haut fonctionnaire, qui était Richard DESCOINGS. Et nous avons eu Frédéric MION, qui était un haut fonctionnaire, mais qui venait du privé. Ce sont trois profils différents, ils ont tous les trois eu des projets très importants, très intéressants, ils ont fait évoluer la maison. Je crois qu'il faut rester dans un premier temps au moins, très ouverts.

Ce qu'il faut, c'est une candidature qui s'impose le plus largement possible. Et là, sur le terrain de la qualité de vie au travail, Rebecca, vous posez la question fondamentale de l'échelle de Sciences Po en relation avec la qualité de ce que nous proposons. C'est un problème qui se pose dans n'importe quel établissement. Sauf que nous sommes un établissement d'un type très particulier, qui concerne l'enseignement. C'est-à-dire un organisme rare, dont le cœur de métier concerne un bien très précieux, qui ne peut pas être traité comme n'importe quel produit de consommation. C'est une question qui sera posée aux candidats, et pour ma part en tout cas, ce que je peux vous assurer, c'est que je réclame de la nouvelle direction qu'elle soit à même de penser cette question de l'échelle. Cette question de la relation entre les objectifs et les moyens. De quelle façon les équipes peuvent être sollicitées pour ce qui est notre objectif permanent à Sciences Po, c'est-à-dire l'innovation et dans quelle mesure cette innovation est rendue possible par les moyens mis en œuvre ? C'est le véritable problème, à mon avis, parce qu'il s'agit évidemment à la fois d'un plan économique, mais aussi d'un plan humain, d'un plan de ressources humaines à proprement parler. C'est fondamental. Notre maison a connu une expansion très rapide, très, très rapide, et il est toujours difficile d'ajuster dans ces cas-là, on le sait bien. Il y aura probablement des choix à faire et il faut que cette prochaine direction ait conscience des enjeux, à la fois politiques, économiques, mais aussi humains, d'abord humains. Il en va de notre avenir.

Donc, merci, Rebecca, d'avoir posé cette question, qui est une question qui fâche mais que l'on ne peut se cacher. Et nous savons aussi que la pandémie a aggravé une situation qui était déjà. La pandémie est un accélérateur de particules, un accélérateur de problèmes. Le bon côté, c'est qu'elle a permis de prendre conscience d'un certain nombre de problèmes. Nous avons pris conscience, une fois de plus, de la qualité de nos équipes, qui ont réussi à faire fonctionner cette maison contre vents et marées. Croyez-moi, c'est vraiment une chose qui me préoccupe beaucoup dans le choix de cette nouvelle direction.

Raphaël CHARPENTIER

Merci. Alors, peut-être aussi mon point sur l'ouverture des données des candidatures ?

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Que les choses soient claires : il n'y aura pas de diffusion des dossiers des candidatures pour des raisons évidentes. Nous voulons une confidentialité jusqu'à la présentation des candidats. Il n'y a aucune société au monde qui puisse se permettre de livrer les candidatures à la cantonade et comme vous le savez, au feu médiatique. Donc, personne ne se présentera à Sciences Po, que ce soit en interne ou en externe, si l'on ne peut pas assurer une forme de confidentialité sur ses projets, etc. Si des candidats et des candidates ont envie de se livrer en pâture dans les médias, c'est leur droit mais du côté de la commission, nous devons absolument préserver les candidatures qui peuvent émaner de personnes en poste, qui n'ont pas envie que leur projet soit connu. Il faut que le jeu soit égal entre tous les candidats et les candidates. C'est vraiment le gage du sérieux de notre processus.

Est-ce que j'oublie quelque chose, Raphaël ?

Raphaël CHARPENTIER

Du tout, non, mais je voulais revenir sur votre propos qui justement indiquait qu'il allait y avoir une ouverture des candidatures, ce qui du coup était un peu étonnant.

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Non, non, je me suis mal exprimée, pardonnez-moi.

Emiliano GROSSMAN

J'ai une question relative au rôle de la présidence. Dans le passé récent, la direction a été tenue par de hauts fonctionnaires, alors que la présidence revient toujours à une universitaire. Or, les attaques sur le monde universitaire se multiplient, et je pense que cela va devenir de plus en plus habituel. Est-ce que la présidence a un rôle à jouer ? Et si oui, lequel ?

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Vous me posez, Emiliano, une question intéressante. Là aussi, j'aurais envie de connaître l'histoire et l'historique. Sur la direction que nous recherchons, il n'y a pas de consigne, au contraire, contre l'idée d'un ou d'une universitaire à la tête de Sciences Po. Il en a même été question la dernière fois, puisqu'il y avait une candidature en interne d'un professeur. Ce sont les circonstances qui ont fait que ce professeur, Hervé Crès, n'a pas pu continuer à être candidat. Pour la présidence, les attaques sur les universitaires... je ne sais pas exactement à quoi vous faites allusion, mais disons que le rôle de la faculté permanente, a augmenté au fur et à mesure qu'elle croissait. Le cœur de notre métier, c'est quand même à la fois l'enseignement aux étudiantes et aux étudiants, et la recherche. Nous avons certainement envie de voir représentée cette communauté le plus excellemment possible. Malgré tout, cela m'amuse toujours un peu quand on parle des "universitaires" comme s'ils formaient un bloc homogène. Il y a autant d'universitaires que de spécialités. Nous sommes très différents les uns des autres.

Nous avons dans notre commission de recrutement un mathématicien, qui est Jean-Pierre BOURGUIGNON, c'est très intéressant de voir comment réfléchit un mathématicien de très haut niveau. Avant d'être universitaire, il est mathématicien...

L'important, je crois, c'est de voir émerger des personnalités intéressantes et que la meilleure gagne. Elles auront forcément l'esprit suffisamment sportif pour supporter la concurrence les unes avec les autres, c'est aussi à cela que l'on reconnaît la stabilité d'une personnalité, à sa capacité à affronter l'échec. J'ai fait en dehors de l'université pas mal de métiers, j'organise des expositions, je dirige une collection, est-ce que vraiment, je suis une universitaire et seulement une universitaire ? Je n'en sais rien. Nos candidates et nos candidats seront de même pluriels.

Guillaume FARDE

Bonjour, je suis élu enseignant au CVEF, et par ailleurs professeur affilié à l'École d'affaires publiques de Sciences Po : j'enseigne les questions de sécurité et de défense. Observation ou question : vous disiez dans votre exposé liminaire vouloir et entendre rapprocher les différentes communautés de Sciences Po,

et en cela, je crois que chacun ici partage aussi cet objectif. Une bonne façon de les rapprocher, c'est de leur permettre de se rencontrer, et en cela les événements, et plus généralement l'événementiel au singulier est assez essentiel et même très pratique pour cela. Il y a une frustration que beaucoup partagent, qui est cette cérémonie de remise de diplômes, qui est plus virtuelle que présente. On le comprend, au regard du contexte sanitaire, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a une envie de se retrouver. Alors, peut-être à l'automne, peut-être plus tard, et peut-être plus généralement à travers d'autres événements.

Et donc, la question, c'est de vous demander ce que vous, vous pensiez pouvoir faire, impulser pour les rencontres en général ou les temps d'échanges, qui sont aussi des temps de vie des différentes communautés de Sciences Po ?

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Nous avons toutes et tous envie de non seulement nous rencontrer, mais de tomber les masques. J'ai assisté ce week-end au premier festival, peut-être, en France, en tout cas l'un des tout premiers, le Festival de l'histoire de l'art à Fontainebleau dont le pays invité était le Japon. Nous étions masqués bien sûr, mais les rencontres ont été très importantes. Elles nous ont fait du bien, évidemment, à tout un milieu mais au-delà, au large public invité. Il ne faut pas faire n'importe quoi pour autant. Je vais laisser la parole à Arnaud Jullian, qui doit sur ce point avoir des informations que je n'ai pas forcément. Nous sommes à cette période charnière où le danger s'éloigne mais où il est toujours présent.

Je vous réponds à présent sur l'événementiel. Ces rencontres festives sont très importantes. C'est le lieu du superflu, mais peut-être que c'est dans le superflu aussi que réside l'essentiel. L'art fait aussi partie de ces fonctions ludiques de l'existence qui font le sel de la vie. Saint-Thomas sera sans doute un lieu qui va déclencher toutes sortes d'envies. Nous allons commencer à habiter des lieux différents, étendre nos espaces. Ce sera sans doute propice à de nouvelles rencontres entre nous.

Je remercie la direction générale d'insister aussi sur un dossier qui me tient à cœur : les 150 ans de Sciences Po. C'est un dossier qui va consister évidemment à produire de la matière, et Marie SCOT, qui est historienne, a beaucoup travaillé au texte du livre qui sera la première véritable histoire en images et en archives de Sciences Po. Nous sommes en train de revoir ensemble toute l'iconographie pour essayer de faire notre histoire, le roman vrai de notre établissement depuis 1872. Dans cette crise récente, nous avons découvert que nous connaissions mal notre histoire. Je suis en train de finir le livre de Richard DESCOINGS sur Sciences Po, qui est un livre, que je vous conseille mais il est évident que nous manquons d'outils pour comprendre d'où nous venons. Moi-même, je ne savais même pas que le créateur de Sciences Po, Émile BOUTMY, avait écrit des livres d'histoire de l'art et de l'architecture en Grèce ancienne. C'est un ami historien, Pascal ORY, qui me l'a appris. Bref, je crois que nous avons besoin de repères historiques pour imaginer l'avenir. Il est clair que cet anniversaire sera l'occasion à la fois de nous rencontrer et de festoyer — disons-le — à un moment où cela devrait être à nouveau possible. Nous sommes en train de réfléchir à cela activement, à la façon dont nous allons apparaître à l'extérieur aussi, parce que ce sera l'occasion de parler de Sciences Po. Régulièrement, je propose aux journalistes de venir passer 48 heures entre nos murs et de ne pas se contenter d'interviewer quelques personnes, toujours les mêmes. Le journalisme, c'est de l'histoire en accéléré mais cela reste de l'histoire. Il faut croiser ses sources, aller sur les lieux, répondre vraiment à des questions qui se posent en croisant les sources si l'on ne peut pas enquêter soi-même.

Cette histoire en livre sera donc l'occasion de faire connaître Sciences Po, mais ce sera surtout une façon pour nous de faire le point sur ce que nous avons été, sur ce que nous sommes aujourd'hui, sur le Sciences po que nous habitons et ce sera aussi le moment de se demander ce que nous voulons devenir.

Raphaël CHARPENTIER

Bien, je vous remercie. Et donc, c'est sur cette note positive à la fois vis-à-vis de notre institution et cette perspective de nous retrouver, et de festoyer, peut-être que s'il n'y a pas d'autres questions — et je ne vois pas de nouvelle main qui se lève — nous allons vous libérer, Madame la Présidente, et vous remercier à nouveau d'avoir accepté de vous prêter à cet échange et de répondre à nos questions de

manière complète. Nous avons retenu que vous restiez accessible par message, ce n'est pas tombé, je pense, dans l'oreille de sourds, et nous ne manquerons pas, donc, en cas de besoin, de nous tourner vers vous.

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Laurence BERTRAND DORLÉAC

Merci à vous.

II. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons maintenant pouvoir passer au deuxième point de l'ordre du jour : les questions diverses. S'il n'y a pas de questions particulières à soulever, qui donc ne concernent pas directement la présentation de la présidente Laurence BERTRAND DORLÉAC, nous allons pouvoir également lever la séance. Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Non. Je vous remercie, dans ce cas-là, toutes et tous. Je vous souhaite une excellente journée, et un mois de travail chargé à Sciences Po. Je vous ai transmis notre calendrier, nous avons pas mal d'échéances, que ce soit en termes de groupes de travail, ou ensuite un Conseil début juillet qui sera particulièrement important, tant pour la réalisation des deux groupes de travail sur les violences sexuelles et sexistes d'une part, et la déontologie d'autre part, et pour le règlement de la vie étudiante d'un autre côté. Donc, nous allons être amenés à nous revoir régulièrement ces prochains jours et ces prochaines semaines. Je m'en réjouis.

Je vous souhaite donc une excellente journée. Au revoir.

Raphaël CHARPENTIER lève la séance à 9 h 50.